

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
13 DÉCEMBRE 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 novembre 2022
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 17 novembre 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Sûreté du Québec - Consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Déclaration d'intérêts pécuniaires - 2022
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Novembre 2022
 - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 novembre 2022
 - 6.4 Autorisation - Renouvellement adhésion FQM
 - 6.5 Approbation des prévisions budgétaires 2023 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
 - 6.6 Adoption - Calendrier des séances 2023
 - 6.7 Autorisation - Fermeture de l'hôtel de ville durant le congé de Noël et du nouvel an
 - 6.8 Autorisation - Offre de services pour la solution logicielle Aurora
 - 6.9 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de novembre 2022
 - 6.10 Autorisation - Embauche de Madame Uliana Pidriz à titre d'assistante-greffière
 - 6.11 Autorisation - Nomination de Madame Catherine Emond au poste de responsable des communications et des relations avec le milieu
 - 6.12 Autorisation - Modification du cadre des ressources humaines touchant les cols bleu
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Adoption - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux
 - 7.2 Adoption - Règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc
 - 7.3 Adoption - 2ième projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires et adoption du compte-rendu de la consultation publique du 8 décembre 2022
 - 7.4 Adoption - Règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles
 - 7.5 Avis de motion - Règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement
 - 7.6 Adoption - 1er projet de règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement
 - 7.7 Avis de motion - Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

- 7.8 Adoption - Projet de règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Novembre 2022
 - 8.2 Autorisation - Rétrocession d'une partie du lot no.5 827 082
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Novembre 2022
 - 9.2 Autorisation - Demande de permis concernant le projet de conversions de système d'éclairage au DEL
 - 9.3 Autorisation - Abonnement au service de prévision météo pour la saison 2022-2023
 - 9.4 Autorisation - Offre de services en ingénierie civil pour une étude de drainage pluvial conjointe avec la Municipalité de Napierville pour le secteur limitrophe de Carré-Barrière et le secteur industriel
 - 9.5 Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale pour l'entretien du chemin de la 3ième ligne entre la Municipalité de St-Valentin et la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville
 - 9.6 Autorisation - Contrat de fournitures d'abrasif pour la saison d'hiver 2022-2023
 - 9.7 Autorisation - Acquisition d'un appareil pour détection de fuites de marque DXmic
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Graphisme du logo du 200ième anniversaires des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
 - 10.2 Autorisation – Projet de broderie dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
 - 10.3 Autorisation - Budget d'embellissement dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande soutien financier - Festival de la Saint-Valentin
 - 11.2 Demande de commandite - Gala Agristar
 - 11.3 Offre de partenariat - Programme ALUS Montérégie
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 13 décembre 2022 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

2022-12-334 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-335 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour En y apportant les modifications suivantes, ajout des points :

- 10.1 Autorisation - Graphisme du logo du 200ième anniversaires des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
- 10.2 Autorisation – Projet de broderie dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville
- 10.3 Autorisation - Budget d'embellissement dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-336 Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-337 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 17 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant,

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-12-338 Sûreté du Québec - Consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles

01. Considérant la demande de la Sûreté du Québec d'établir les priorités d'actions pour l'année 2023;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la Sûreté du Québec que les priorités d'actions locales du conseil municipales sont les suivantes :

1- Sécurité routière aux intersections de la Montée Douglass et des rang Cyr et St-André;

2- Surveillance du son des silencieux des véhicules aux abords de la piste de drag les week-ends;

3- Présence routière dans les parcs du secteur du Golf;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - Déclaration d'intérêts pécuniaires - 2022

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Novembre 2022

2022-12-339 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 novembre 2022

Sur proposition de M. Maurice Boissy,

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 novembre 2022 au montant de 237,230.04\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2022-12-340 Autorisation - Renouvellement adhésion FQM

01. Considérant la demande de renouvellement de l'adhésion reçue par la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.);

02. Considérant le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 au montant de 2040.21\$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'adhésion pour l'année 2023 au montant de 2,040.21\$ taxes en sus à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-341 Approbation des prévisions budgétaires 2023 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

01. Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

02. Considérant les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

03. Considérant que ces prévisions fixent à 5680 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5680 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-342 Adoption - Calendrier des séances 2023

01. Considérant l'article 148 du Code municipal qui stipule la nécessité pour le conseil municipal d'établir un calendrier pour les séances ordinaires;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le calendrier des séances du conseil municipal suivant pour l'année 2023:

10 janvier 2023 - 20h00

14 février 2023 - 20h00

14 mars 2023 - 20h00

11 avril 2023 - 20h00

09 mai 2023 - 20h00

13 juin 2023 - 20h00

11 juillet 2023 - 20h00

08 août 2023 - 20h00

12 septembre 2023 - 20h00
10 octobre 2023 - 20h00
14 novembre 2023 - 20h00
12 décembre 2023 - 20h00

De publier un avis public concernant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-343 Autorisation - Fermeture de l'hôtel de ville durant le congé de Noël et du nouvel an

01. Considérant la période des fêtes et du nouvel an;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes du 23 décembre au 2 janvier inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-344 Autorisation - Offre de services pour la solution logicielle Aurora

01. Considérant la mise à niveau des solutions logicielles de PG Solution;

02. Considérant l'obligation de suivre une formation pour utiliser les nouvelles solutions logicielles de PG Solution;

03. Considérant une offre de service d'un montant de 3,750\$ taxes en sus pour la formation;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à signer l'offre de services de PG Solutions d'une valeur de 3,750\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-345 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de novembre 2022

01. Considérant la demande d'autorisation de transfert budgétaire transmis par Madame Josianne Boyer;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de transfert budgétaire pour le mois de novembre d'un montant global de 16,281\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-346 Autorisation - Embauche de Madame Uliana Pidriz à titre d'assistante-greffière

01. Considérant la création d'un poste d'assistante-greffière;

02. Considérant la parution d'un appel de candidature pour le poste créé;

03. Considérant un processus d'analyse des candidatures reçues et de rencontres avec des candidats retenus;

04. Considérant la recommandation de la direction générale de Madame Uliana Pidriz au poste d'assistante-greffière;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Madame Uliana Pidriz au poste d'assistante-greffière;

D'autoriser la direction générale à signer la lettre d'embauche de Madame Uliana Pidriz pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-347 Autorisation - Nomination de Madame Catherine Emond au poste de responsable des communications et des relations avec le milieu

01. Considérant la volonté du conseil municipal de créer un nouveau poste de responsable des communications et des relations avec le milieu;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Madame Catherine Emond à titre de responsable des communications et des relations avec le milieu;

De permettre à la direction générale de signer la lettre d'embauche de Madame Emond à titre de responsable des communications et des relations avec le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-348 Autorisation - Modification du cadre des ressources humaines touchant les cols bleu

01. Considérant la volonté du conseil municipal de mettre à jour le cadre de gestion des ressources humaines pour le volet Travaux Publics;

02. Considérant des propositions de modification étant soumis dans le cadre de ce projet de modification;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'autoriser le projet de modification du cadre de gestion des ressources humaines pour le volet Travaux Publics.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Martin Van Winden s'est abstenu d'exercer son droit de voter par conflit d'intérêts sur la question

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-12-349 Adoption - Règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux

01. Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté, le 9 janvier 2018 le Règlement numéro 445 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

02. Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

03. Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

04. Considérant que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31),

laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

05. Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

06. Considérant que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

07. Considérant que le maire (ou un autre membre du conseil ou le greffier ou greffier-trésorier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

08. Considérant que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

09. Considérant que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

10. Considérant qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

11. Considérant qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu' élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

12. Considérant que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

13. Considérant que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

14. Considérant que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

15. Considérant qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.509 portant sur l'adoption d'un code de déontologie et d'éthique pour les élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-350 Adoption - Règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc

01. Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des précisions quant au cadre de gestion des dispositions du règlement de lotissement relevant des dispositions 117 et suivante de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

02. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil en date du 8 novembre 2022;

03. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

conseil en date du 8 novembre 2022;

04. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation s'étant tenue le 8 décembre 2022 pourtant sur le présent projet de règlement;

05. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.523 portant sur des précisions à la gestion des frais de parc.

De transmettre le présent règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-351 Adoption - 2ième projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires et adoption du compte-rendu de la consultation publique du 8 décembre 2022

01. Considérant le second projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires et adoption du compte-rendu de la consultation publique du 8 décembre 2022;

02. Considérant la tenue d'une consultation publique s'étant déroulée le 8 décembre 2022;

03. Considérant la rédaction d'un compte-rendu de la consultation publique;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 2ième projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires et adoption du compte-rendu de la consultation publique du 8 décembre 2022;

De déposer aux archives de la municipalité le compte-rendu de la consultation écrite s'étant déroulée le 8 décembre 2022 concernant le 1er projet de règlement no.524 portant des précisions aux dispositions encadrant l'aménagement de bâtiments secondaires;

De transmettre une copie conforme de cette résolution et du 2ième projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-352 Adoption - Règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil en date du 8 novembre 2022;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil en date du 8 novembre 2022;

03. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation s'étant tenue le 8 décembre 2022 pourtant sur le présent projet de règlement;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles;

De transmettre une copie conforme de la résolution et du règlement no.525 à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-353 Avis de motion - Règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-354 Adoption - 1er projet de règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement

01. Considérant que le conseil est d'avis qu'il est opportun d'ajuster les dispositions touchant à la gestion des cases de stationnement;

02. Considérant le 1er projet de règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.452 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement;

03. Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du 2ième projet de règlement;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no.526 portant sur un amendement au règlement de zonage no.513 touchant à des précisions sur la gestion des cases de stationnement;

De transmettre la présente résolution et le 1er projet de règlement no.526 à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-355 Avis de motion - Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-356 Adoption - Projet de règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023

01. Considérant que l'article 954 du Code municipal prévoit que la municipalité doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

02. Considérant le projet de règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.527 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Novembre 2022

2022-12-357 Autorisation - Rétrocession d'une partie du lot no.5 827 082

01. Considérant une demande verbale de rétrocession d'une partie du lot no.5 827 082 lors de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022;

02. Considérant la volonté de Monsieur Lefebvre d'utiliser cette rétrocession pour joindre les lots lui appartenant situé de chaque côté du lot à rétrocéder;

03. Considérant qu'il sera nécessaire de conserver un frontage, d'un minimum de 45 mètres, donnant sur un chemin public pour le lot no.5 826 391;

04. Considérant que l'ensemble des frais relatif à cette rétrocession seront assumés par le demandeur;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la rétrocession d'une portion du lot no.5 827 082 à la faveur de Monsieur Normand Lefebvre;

D'autoriser l'octroi de tout mandat nécessaire relatif à cette rétrocession;

De transmettre à Monsieur Normand Lefebvre la facture des frais encourus pour cette rétrocession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Novembre 2022

2022-12-358 Autorisation - Demande de permis concernant le projet de conversions de système d'éclairage au DEL

01. Considérant que la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;
02. Considérant que la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;
03. Considérant que la Municipalité veut prendre un tournant vert;
04. Considérant que le MTQ souhaite que la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission et qu'elle s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître que la Municipalité est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère des Transports;

De confirmer que la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

De confirmer que la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du Ministère des Transports;

De confirmer que la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-359 Autorisation - Abonnement au service de prévision météo pour la saison 2022-2023

01. Considérant l'utilité pour le service des Travaux Publics de pouvoir se baser sur un service de prévision météo pour encadrer la planification de différentes opérations;
02. Considérant qu'il a été proposé et accepté par la municipalité de Napierville de partager les frais 50/50 pour l'abonnement à ce service;
03. Considérant un abonnement d'un montant de 3,717.90\$ taxes incluses pour la saison 2022-2023 auprès du fournisseur Enviromet International Inc.;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'abonnement au service de prévision météo pour un montant de 3,717.90\$ taxes incluses à Enviromet International Inc.;

Il est également résolu de partager le coût de ce service avec la Municipalité de Napierville à raison de 50% des coûts à chaque municipalité;

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à Napierville pour être entérinée par celle-ci.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-360 Autorisation - Offre de services en ingénierie civil pour une étude de drainage pluvial conjointe avec la Municipalité de Napierville pour le secteur limitrophe de Carré-Barrière et le secteur industriel

01. Considérant l'impact des changements climatiques, des pluies de bonnes intensités sont de plus en plus fréquentes et des débordements récurrents du réseau pluvial actuel sont de plus en plus observés dans certains secteurs de la municipalité;

02. Considérant que le secteur limitrophe de Carré-Barrière et du secteur industriel de Napierville est l'un des secteurs où de tel débordements ont été observés;

03. Considérant que la Municipalité de Napierville a accepté de partager les frais 50/50 d'une étude du drainage pluvial du secteur limitrophe;

04. Considérant une offre de service portant le numéro de dossier 2-062-M d'une valeur de 22,500\$ taxes en sus pour ce mandat d'étude du drainage pluvial provenant de la firme Shellex Groupe-conseil;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat d'une valeur de 22,500\$ taxes en sus pour la réalisation d'un mandat d'étude du drainage pluvial à la firme Shellex Groupe-conseil portant le numéro de dossier 2-062-M;

De transmettre la présente résolution à la municipalité de Napierville pour être entérinée par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-361 Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale pour l'entretien du chemin de la 3ième ligne entre la Municipalité de St-Valentin et la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la volonté du conseil municipal de St-Cyprien de s'entendre avec la Municipalité de St-Valentin concernant l'entretien du chemin de la 3ième ligne;

02. Considérant le projet d'entente intermunicipale pour l'entretien du chemin de la 3ième ligne entre la Municipalité de St-Valentin et la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville transmis par la Municipalité de St-Valentin;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature de l'entente, pour et au nom de la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville, par Monsieur Jean-Marie Mercier, maire et Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-362 Autorisation - Contrat de fournitures d'abrasif pour la saison d'hiver 2022-2023

01. Considérant la saison d'hiver 2022-2023;

02. Considérant la nécessité d'acquérir des abrasifs et de le transporter jusqu'à l'hôtel de ville;

03. Considérant qu'une seule option s'offre au conseil municipal en matière de fournitures d'abrasif soit Carrière Bernier;

04. Considérant que deux options s'offrent au conseil municipal en matière de transport de l'abrasif soit Carrière Bernier ou l'ANCAI;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de fournitures d'abrasif ainsi que de transport à Carrière Bernier pour la saison d'hiver 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-363 Autorisation - Acquisition d'un appareil pour détection de fuites de marque DXmic

01. Considérant que le service des Travaux Publics ne possèdent aucun outil pour identifier l'emplacement d'une fuite de façon efficiente;

02. Considérant une proposition d'achat de Stelem pour l'acquisition d'un appareil de détection de fuites d'une valeur de 4,755\$ taxes en sus.

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'acquisition d'un appareil de détection de fuites d'une valeur de 4,755\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-12-364 Autorisation - Graphisme du logo du 200ième anniversaires des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant un projet de graphisme pour le logo du 200ième anniversaires des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville;

02. Considérant le projet de Lettrage Croteau portant le numéro d'épreuve # 2210034;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le graphisme proposé par Lettrage Croteau pour le logo du 200ième anniversaires des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-365 Autorisation – Projet de broderie dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant un projet de broderie dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville;

02. Considérant une demande de subvention visant l'achat du matériel nécessaire pour la réalisation du projet présentée par Mme Diane Coache et Mme Sylviane Soulain Couture;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver une aide financière d'un montant de 200\$ pour le projet de broderie à Mme Diane Coache et Mme Sylviane Soulain Couture dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-366 Autorisation - Budget d'embellissement dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la tenue des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville;

02. Considérant la volonté des membres du conseil de mettre de l'avant différents projets d'embellissement;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un budget ouvert de 5,000\$ pour différents projets d'embellissement dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2022-12-367 Demande soutien financier - Festival de la Saint-Valentin

01. Considérant une demande de soutien financier pour la tenue du Festival de la Saint-Valentin édition 2023 se déroulant du 10 au 14 février 2023 présenté par la Municipalité de Saint-Valentin;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas appuyer financièrement le Festival de la Saint-Valentin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-368 Demande de commandite - Gala Agristar

01. Considérant une communication concernant la tenue de la 10e édition du gala Agristar se déroulant le 3 avril 2023;

02. Considérant que cette correspondance représente une demande de commandite pour le financement de cet évènement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une commandite de 250\$ pour le gala Agristar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-369 Offre de partenariat - Programme ALUS Montérégie

01. Considérant une demande de partenariat reçu par la Fédération de l'UPA de la Montérégie et le Syndicat de l'UPA des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme ALUS Montérégie;

02. Considérant que ce programme permet de soutenir des producteurs agricoles qui utilisent une partie de leurs superficies agricoles à la mise en place d'aménagement durables pour la production de biens et de services environnementaux;

03. Considérant la durée du programme de 5 ans et le soutien financier de 1000\$ annuel demandé;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas appuyer financièrement le programme ALUS Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2022-12-370 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,

Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

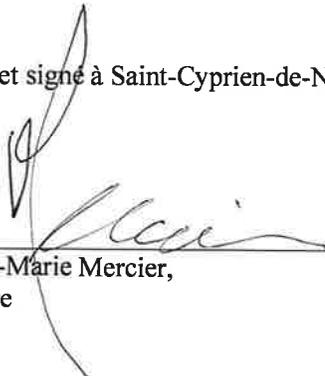
JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 13 DECEMBRE 2022 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 13 décembre 2022 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 16 décembre 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire